



**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**COMMUNE DE RONTIGNON**

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 18 mai 2010**

Le 18 mai 2010, à 20 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

**Étaient :**

- **présents** : mesdames Brigitte Del Regno, Valérie Foubert, Michèle Ségas, Nicole Vayssier, et messieurs Patrick Benech, Jean Carrère, Victor Dudret, Isidore Fauria, Michel Mariette, Jean-Bernard Vecchiato.
- **excusés avec pouvoir** : mesdames Claudine Bor (pouvoir à Victor Dudret), Michèle Picot (pouvoir à Nicole Vayssier) et messieurs Jean-Pierre Barberou (pouvoir à Jean Carrère), André Iriart (pouvoir à Jean-Bernard Vecchiato).
- **excusé sans pouvoir** : monsieur Alain Izard.

*Le quorum étant vérifié atteint, le conseil municipal pouvant légalement délibérer :*

**ADOPTE** à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal précédent (26 avril 2010) ;

**DÉSIGNE** la secrétaire de séance : madame Valérie Foubert.

--- ooOoo ---

**Ordre du jour :**

- **Zone Vilcontal : détermination du périmètre des études ;**
- **Voirie : programme de travaux 2010 ;**
- **Subventions aux associations ;**
- **Conteneurs collectifs ;**
- **Questions diverses.**

--- ooOoo ---

**1. ZONE VILCONTAL : détermination du périmètre des études.**

Au travers des différentes cartes présentées, plusieurs scénarii sont envisagés et permettent d'ouvrir le débat au sein du conseil municipal. In fine, il s'accorde pour établir un périmètre d'études le plus large possible dans l'objectif d'intégrer toute la réflexion portant sur le développement du village au plan local d'urbanisme (PLU) actuellement en cours d'élaboration ; cette réflexion doit prendre en compte toutes les contraintes environnementales présentes sur la zone (conduite de gaz, Natura 2000, périmètre de protection rapproché des puits de captage d'eau).

La zone soumise à l'étude comprend donc tous les terrains depuis la friche "Vilcontal" jusqu'à la jonction avec le chemin du moulin, au nord-ouest de la commune (zone en violet sur le plan ci-contre).

Cette décision sera donc transmise à la communauté de communes Gave et Coteaux qui informera les bureaux d'études chargés de ce dossier (PACT Béarn-Bigorre pour l'étude relative à l'habitat ; Thal.Archi pour l'étude économique).



## 2. VOIRIE : programme de travaux 2010.

Monsieur Sanyou (direction départementale des territoires et de la mer) a transmis, suite à sa visite sur le terrain, un estimatif des travaux d'entretien et de modernisation de la voirie communale, susceptibles d'être programmés sur l'exercice 2010. Les voiries communales ci-dessous sont concernées :

- **Le chemin des Sources** (7 sections au total pour un montant estimé de 32 400 euros) :
  - du pont sur l'Arriou au chalet Azanowski (240 mètres),
  - en-dessous du barrage écrêteur de la Maison-Commune (bicouche après reprofilage sur 30 mètres),
  - une section de 150 mètres au-dessus du bassin écrêteur,
  - une section de 290 mètres après la source située au droit de l'accès à la propriété Darrigrand,
  - une section de 20 mètres après l'accès à la propriété Ressiguié,
  - une section de 70 mètres avec reprise de dévers (virage avant la dernière montée),
  - une section de 30 mètres à l'arrivée de propriété Vignau ;
- **La route du hameau** (2 sections pour une longueur totale de 1080 mètres et une estimation de 33 000 euros) :
  - une première section de 730 mètres à partir de l'accès à la maison d'accueil spécialisée du Domaine des Roses et en direction du hameau,
  - une deuxième section de 350 mètres comprenant la montée située avant le débouché du chemin de Castagnou ;
- **Le chemin des crêtes** (estimation : 1 500 euros) : une reprise sur 30 mètres par du revêtement tricouche (reprise d'une zone ayant subi un dégât des eaux).

Pour l'ensemble de ces travaux le budget prévisionnel s'élève à 66 900 euros. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux.

Un devis avait été également établi en novembre 2009 sur des travaux relatifs à la réfection du trottoir le long de la rue des Pyrénées, depuis l'impasse de la Cassourade jusqu'à l'avenue des Coteaux (montant : 18 757 euros). Ces travaux seront également réalisés après actualisation du devis.

Pour la réalisation des travaux de voirie en 2010, un groupement de commandes sera constitué entre les communes d'Assat, de Bosdarros, de Narcastet et de Rontignon. Il a pour objectif la passation d'un marché pour chacun de ses membres, chacun s'engageant à signer ce marché avec le cocontractant retenu à hauteur de ses propres besoins tels que préalablement déterminés (pour la commune de Rontignon, il s'agit de la liste des travaux mentionnés ci-dessus). Les frais annexes seront facturés par le coordonateur (commune de Bosdarros) au prorata du montant des travaux de chaque membre du groupement. Dès la fin des travaux et après réception, les ouvrages routiers appartiendront à chacune des collectivités pour le compte de laquelle ils ont été réalisés.

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'au regard de l'article 8 du code des marchés publics, les communes mentionnées ont la possibilité de créer un groupement de commandes et qu'à ce titre il convient d'établir une convention de groupement qui prévoira les modalités de fonctionnement du groupement.

***Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

***APPROUVE*** le principe d'élaboration de cette convention,

***AUTORISE*** monsieur le maire à signer la convention.

## 3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Victor Dudret propose un dossier synthétique de demande de subvention. Il suggère de le transmettre aux associations pour qu'elles formalisent leurs besoins suivant un document unique normalisé.

Les coopératives scolaires de Rontignon et Narcastet ont déjà fourni le tableau de leurs projets ; les subventions correspondantes sont accordées par le conseil municipal (**300 € pour Rontignon et 1050 € pour Narcastet**). L'importance de la subvention accordée à la coopérative de Narcastet est justifiée par l'organisation d'un séjour d'une semaine à Taussat (bassin d'Arcachon).

Enfin, sur sollicitation du comité des fêtes et à la demande de monsieur le maire, une subvention de **3180 €** est accordée pour l'organisation des fêtes patronales compte tenu de leur proximité. Il reviendra néanmoins au président du comité des fêtes de compléter a posteriori le dossier de demande.

Monsieur Victor Dudret transmettra le dossier actualisé (lettre d'envoi et formulaire de demande) pour que monsieur le maire l'adresse aux associations locales concernées. À cette occasion, les associations seront sensibilisées sur la procédure pour obtenir leurs subventions en 2011 (retrait du dossier en mairie ou téléchargement sur le site Internet communal ; retour de la demande en décembre en vue de la préparation du budget 2011).

***Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

***APPROUVE*** le dossier de demande de subvention,

***AUTORISE*** monsieur le maire à lancer la procédure de versement des subventions aux coopératives de Narcastet (1 050 €) et de Rontignon (300 €) ainsi qu'au comité des fêtes (3 180 €).

#### **4. CONTENEURS COLLECTIFS**

La société Plastic Omnium a été retenue par la communauté de communes Gave et Coteaux pour la fourniture des conteneurs individuels et collectifs :

- conteneur individuel de 240 litres : 28,70 € HT,
- conteneur collectif de 770 litres : 118,70 € HT,
- conteneur collectif de 770 litres avec couvercle jaune (réservé tri sélectif) : 139,90 € HT.

Lors du précédent conseil, les élus avaient établi la liste des quartiers qui nécessitent la mise en œuvre de conteneurs collectifs. Quelques aménagements seront nécessaires pour placer ces conteneurs dont la date de livraison n'est pas encore connue.

Pour ce qui concerne les conteneurs individuels (240 litres), la livraison est prévue la dernière semaine de mai avec stockage au hangar communal. Il conviendra de prévoir une information des administrés et des créneaux pour qu'ils soient en mesure de les récupérer (en horaires de fin de journée et le samedi matin).

Une correspondance type sera adressée à tous les administrés concernés par la détention d'un conteneur individuel.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

##### **5.1. Constitution d'un groupe de travail pour la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du regroupement pédagogique intercommunal (RPI)**

Suite à notre correspondance en date du 11 février 2010, monsieur le maire de Narcastet a répondu (lettre du 3 mai 2010) qu'il avait mandaté quatre membres de son conseil pour participer au groupe de travail chargé d'étudier la mise en œuvre d'un syndicat intercommunal à vocation unique pour le regroupement pédagogique intercommunal Rontignon-Narcastet : mesdames Lousplaas et Pourtau et messieurs Vélasco et Barrail.

Pour Rontignon, sont désignés : mesdames Vayssier et Bor, messieurs Carrère et Dudret.

##### **5.2. Fermeture du robinet d'eau situé à Poïn**

Suite à la dernière facture présentée par la SOBEP (2 674 €), conséquence des prélèvements irraisonnés des gens du voyage de passage, le conseil municipal réaffirme sa décision de fermeture de ce point de distribution et le retrait du compteur d'eau. Il charge monsieur le maire d'engager la procédure avec la SOBEP.

##### **5.3. Construction d'une main courante au stade annexe**

L'utilisation du stade annexe pour des rencontres officielles est subordonnée à son homologation par les instances du football. Pour cela, il faut le doter d'une main courante, au minimum sur deux côtés. La commune dispose déjà des longueurs de lisses nécessaire mais il convient d'acquérir les poteaux en ciment. Le devis pour les deux côtés s'élève à 1 602,65 € HT.

Le conseil municipal approuve cet achat mais souhaite que la commande prenne en compte les 3 côtés à clôturer, même si le dernier sera réalisé ultérieurement.

##### **5.4. Aménagement des salles à l'étage du foyer municipal**

L'objectif est de réaliser une salle unique en supprimant les 4 pièces qui ne servent actuellement qu'à du rangement. Pour cela il convient de relocaliser deux associations : le comité des fêtes et l'ASCUR (bureau de travail, rangement des archives et divers).

Monsieur Victor Dudret propose de cloisonner l'ancien garage attenant au foyer pour créer deux pièces indépendantes.

A la majorité, le conseil municipal donne un avis favorable à cet aménagement.

##### **5.5. Remplacement des matériels de la commune**

Le matériel communal (tracteurs et équipements associés) est fort vieillissant et ne couvre plus les besoins actuels de la commune en matière d'entretien général. De plus, les exigences réglementaires ayant évolué (code de la route, droit du travail), il apparaît souhaitable de renouveler ces équipements par du matériel adapté et normé, utilisable en toute sécurité par notre personnel communal et conforme à la réglementation en vigueur.

Un large débat s'instaure, centré sur le choix d'un tracteur (neuf ou d'occasion). Le débat ne pouvant être tranché en l'état actuel des propositions exposées, monsieur le maire propose que le groupe de travail chargé de ce dossier poursuive ces travaux. Il complétera ces travaux par des informations transmises par un technicien spécialiste de sa connaissance.

La décision est reportée.

##### **5.6. Cimetière**

Suite à une demande de monsieur Fauria, sollicité par des administrés, il apparaît nécessaire d'établir un plan d'occupation du cimetière.

### **5.7. Marquage voirie et parkings**

Ces travaux de marquage seront programmés pendant la période estivale.

### **5.8. Versement anticipé des attributions du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Monsieur Dudret insiste pour que ce dossier soit étudié pour que, si la commune se trouve en position de profiter du remboursement anticipé, cette opportunité ne soit pas manquée.

### **5.9. Plan communal de sauvegarde (PCS)**

Le plan communal de sauvegarde est en cours d'élaboration. Monsieur Dudret indique qu'il conviendrait de poursuivre les travaux en se rapprochant d'organismes facilitateurs (préfecture, direction départementale des territoires et de la mer).

### **5.10. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)**

Une délibération (en date du 4 décembre 2009) a été prise pour la réalisation d'un document formalisant un diagnostic sur la chaîne des déplacements et un plan d'action hiérarchisé précisant les travaux à mettre en œuvre progressivement pour mettre aux normes ce qui peut l'être (réponse aux obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap sur la continuité des déplacements).

Monsieur Dudret indique qu'il serait souhaitable que le groupe de travail soit réuni pour entamer les travaux.

### **5.11. Activation convention ATESAT<sup>a</sup>**

Dans le cadre de l'ATESAT, la direction départementale des territoires et de la mer peut fournir un soutien (sur demande) pour les domaines qui intéressent aujourd'hui la commune :

- l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE),
- la réalisation d'un diagnostic de sécurité de la voirie communale (carrefour de l'avenue des Coteaux, de la rue de l'Église et du chemin La Lanette ; chemin La Lanette lui-même),
- l'élaboration du tableau de classement de la voirie (outil de gestion de la voirie en fonction de son caractère : chemin, rue, place ouverte).

Monsieur Dudret suggère que la commune demande l'activation de cette convention pour les domaines mentionnés ci-dessus.

### **5.12. Cin'étoiles**

Monsieur Dudret suggère que la commune se porte candidate pour recevoir l'opération Cin'étoiles en 2010. La Cassourade est un lieu qui peut recevoir cette manifestation gratuite pour le public.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 23 h 30*

---

<sup>a</sup> ATESAT : Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.